

## Dieselgate Volkswagen condamné après un recours collectif

Volkswagen a été condamné également en Belgique pour tricherie sur logiciel. Selon la presse, seul le constructeur **Volkswagen** a été condamné, pas les autres marques du groupe. Il s'agit d'une décision suite à une action de groupe qui est toujours susceptible d'appel et qui s'applique aux bénéficiaires légalement déterminés qui ne se sont pas retirés. Pour plus d'informations, je me permets de vous renvoyer à [nos précédentes newsletters sur le sujet « Dieselgate »](#).

### Quel est le résultat pour vos clients ?

Il est apparu dans la presse que, selon le jugement, les victimes reçoivent une indemnisation de 5% du prix d'achat ou de 5% de la différence entre le prix d'achat et le prix de revente si l'acheteur n'est plus propriétaire. Il ne serait accordé aucune indemnisation aux automobilistes ayant répondu à l'opération de rappel et ayant bénéficié de ce fait de la reprogrammation du logiciel en question.

### Nouveaux progrès

On ne sait pas encore si le verdict fera l'objet d'un appel. Si tel n'est pas le cas, une référence à l'arrêt sera publiée au Moniteur belge et sur le site du SPF Economie. Ce n'est qu'après la publication du jugement que nous saurons exactement ce qui a été prononcé et que nous pourrons appréhender concrètement quelles mesures supplémentaires peuvent être prises et quels sont les clients concernés.

### Pratique

Donc, pour le moment, nous n'avons pas d'autre choix que de patienter. Si vous souhaitez tout de même préparer le dossier plus avant, les informations suivantes peuvent - sous réserve de modifications - être fournies au gestionnaire des sinistres du dossier en question (à moins qu'elles n'aient déjà été fournies) :

- Preuve d'achat – Bon de commande + facture
- Preuve de propriété/immatriculation actuelle
- Si nécessaire, preuve de vente (prix)
- Le client a-t-il répondu au rappel à ce moment-là?

Nous communiquerons quand nous disposerons de plus amples informations.

Cordialement  
Marc Van der Schoot  
administrateur délégué

